Impossible de connaÃ®tre la quantitÃ© dâ€™eau prÃ©levÃ©e par les embouteilleurs

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
June 2022

Il est impossible de savoir quel volume d'eau est prÃ©levÃ© au QuÃ©bec par les entreprises qui l'embouteillent pour la vendre. La Cour du QuÃ©bec a donnÃ© raison aux multinationales qui affirment que ces informations sont de nature confidentielle, au terme d'une action en justice lancÃ©e par le Centre quÃ©bÃ©cois du droit de l'environnement (CQDE) et l'organisme Eau Secours.

Les entreprises Amaro, Pepsi, Coca-Cola, Naya et Eska, notamment, n'auront pas Ã dÃ©voiler les volumes d'eau qu'elles pompent au QuÃ©bec en vue de la vendre. Cette information existe, puisqu'elle est transmise au ministÃ¨re de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Mais ce dernier ne la rend pas publique. Le CQDE avait lancÃ© en 2018 des dÃ©marches afin d'obtenir l'accÃ¨s Ã ces informations. Mais le MELCC, suivi par la Commission d'accÃ¨s Ã l'information, avait refusÃ© de transmettre les donnÃ©es sur les volumes prÃ©levÃ©s. En janvier 2021 la cause a donc Ã©tÃ© portÃ©e en appel devant la Cour du QuÃ©bec. Dans une dÃ©cision rendue rÃ©cemment, la Cour du QuÃ©bec a confirmÃ© ce refus de la Commission d'accÃ¨s Ã l'information de transmettre les informations au CQDE et Ã Eau Secours. Le jugement rappelle que la Commission d'accÃ¨s Ã l'information a conclu que lesdites informations sontÂ "de nature commerciale"Â et prÃ©sententÂ "un caractÃ¨re objectivement confidentiel puisque l'ensemble de l'industrie traite ces renseignements de maniÃ¨re confidentielle et qu'elles ne font pas partie du domaine public."Â Le jugement souligne aussiÂ "le caractÃ¨re hautement compÃ©titif de l'industrie des embouteilleurs en raison de la trÃ¨s mince marge de profit et que les entreprises se livrent Ã une compÃ©tition serrÃ©e."Â Pour l'avocat du CQDE, Marc Bishai, il serait pourtant essentiel que les citoyens puissent savoir quelle quantitÃ© d'eau est puisÃ©e par les entreprises au QuÃ©bec.Â "L'eau n'est pas une ressource inÃ©puisable. Il est donc essentiel d'en faire une gestion responsable, d'autant plus dans un contexte de changements climatiques. On voit dÃ©jÃ des sÃ©cheresses, par exemple, et des pÃ©nuries d'eau dans certains contextes. Cet enjeu de transparence est toujours d'actualitÃ©."Â Le CQDE souhaite maintenant interpeller le public afin que les QuÃ©bÃ©cois exigent une rÃ©vision du cadre juridique pourÂ "lever le secret", ce qui semble impossible dans le contexte actuel. InterpellÃ© par QuÃ©bec Solidaire lors de l'Ã©tude des crÃ©dits du MELCC, le ministre Benoit Charette a refusÃ© de prendre un tel engagement. Il a simplement Ã©voquÃ© l'idÃ©e que le ministre de l'Environnement d'un futur gouvernement du QuÃ©bec pourrait s'intÃ©resser au dossier. Plus tÃ´t cette annÃ©e, le Parti libÃ©ral et le Parti quÃ©bÃ©cois ont rÃ©clamÃ© la la hausse de la tarification pour l'utilisation de l'eau, inchangÃ©e depuis 2010. En 2018, on rapportait notamment que 2 milliards de litres d'eau embouteillÃ©e au QuÃ©bec avaient gÃ©nÃ©rÃ© moins de 150 000 de dollars CAN de revenus au TrÃ©sor quÃ©bÃ©cois. La mÃªme annÃ©e, l'Ontario avait touchÃ© 23 millions pour l'eau prÃ©levÃ©e. Au QuÃ©bec, le taux de la redevance de base est de 2,50 dollars par million de litres d'eau. Il existe cependant un tarif de 70 dollars par million de litres d'eau pour l'eau en bouteille, la fabrication de boissons, de certains produits minÃ©raux et chimiques, de pesticides, ou l'extraction de pÃ©trole et de gaz. En comparaison, l'Italie exige 2 000 dollars par million de litres et le Danemark, 10 000 dollars par million de litres, rappelle l'article qui prÃ©cise que le RÃ¨glement du QuÃ©bec sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau vise toutes les industries qui prÃ©lÃ¨vent ou utilisent 75 000 litres d'eau et plus par jour.

Alexandre Shields -Â Le DevoirÂ Â